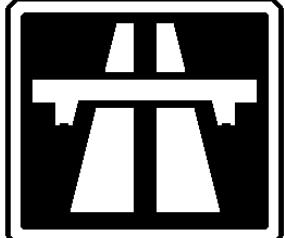


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



Février 2006

NOTRE LETTRE

N°12

Editorial

DEBAT PUBLIC

Notre « Lettre co.p.r.A 184 » a été conçue pour vous informer durant ces sept dernières années. Bien que la A104 n'ait pas été inscrite par la Région Ile-de-France au 12° Contrat de Plan nous avons pu vous tenir au courant sur les évolutions de ce projet.

Ce fut aussi le moyen de montrer que notre combat contre cette catastrophe n'avait jamais cessé.

Aujourd'hui, le dossier est revenu à l'ordre du jour sous l'impulsion de l'ancien Ministre des transports, Monsieur. Gilles de Robien.

Ce présent éditorial se veut, plus que jamais, être un vibrant appel : notre Collectif doit être absolument représenté lors de cette ouverture officielle du Débat Public.

Venez découvrir les études engagées par les Pouvoirs publics et surtout exiger que soit respectée la continuité de l'Etat sur les décisions déjà prises par trois Premiers ministres.

A très bientôt.

LE CO.P.R.A. 184

Mobilisation générale !

le mercredi 8 mars 2006 à 20h30 :

Hall St-Martin
95 - Cergy-Pontoise

ouverture officielle du Débat Public
en présence des Préfets, des élus,
des acteurs économiques, des associations.

Venez montrer votre détermination
pour dire ...

NON au tracé dit de « Chanteloup »
qu'on va nous resservir une nouvelle fois...

**PAS D'AUTOROUTES
EN ZONES URBANISEES**

Seule la mobilisation
peut influer sur les décisions !

Ne pas jeter sur la voie publique

BP 30035 ERAGNY

95611 CERGY Cedex

<http://www.copral184.org>
e-mail : contact@copral184.org

NON AU BOUCLAGE DE LA FRANCILIENNE EN ZONES URBANISEES

- 150 000 véhicules/jour dont 20% de poids lourds : 1 toutes les 4 secondes
- Un trafic international qui ne réglera en rien les problèmes locaux
- 200 000 riverains sinistrés sur 22 km à travers 11 communes déjà entièrement urbanisées
- Un bruit permanent et garanti jour et nuit
- Une pollution nuisible à notre santé
- Une atteinte irréversible à l'environnement, au cadre de vie et à votre patrimoine

LA PAROLE DE L'ETAT UNE NOUVELLE FOIS BAFOUEE

3 Premiers Ministres en exercice n'ont-ils pas annulé le tracé dit de Chanteloup qu'on cherche encore à nous imposer

NOUS IRONS JUSQU'AU BOUT POUR EVITER L'ATTEINTE IRREVERSIBLE A NOTRE ENVIRONNEMENT

RAPPEL : DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

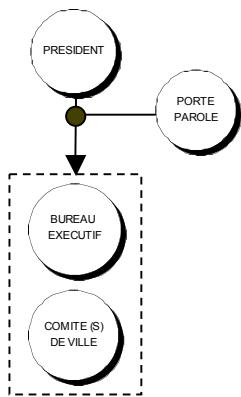
Après la décision d'organiser le débat public par la CNDP, désignation **dans les 4 semaines** du Président de la CPDP, puis de ses membres.
Préparation **dans les 6 mois** du dossier soumis à débat public suivant les indications de la CNDP, puis acceptation du dossier complet par la CNDP.

Dès réception du dossier complet, la CNDP se prononce sur les modalités et notamment sur la date d'ouverture du débat **dans un délai d'environ 1 mois**.

Déroulement du débat public (**4 mois maximum**).
Prolongation éventuelle du débat public de **2 mois**, sur décision motivée de la CNDP, notamment en cas d'expertise complémentaire.
Publication, **dans les 2 mois** suivant la clôture du débat, du compte-rendu du déroulement du débat, élaboré par le Président de la CPDP.
Bilan dressé par le Président de la CNDP **dans un délai de 2 mois** à compter de la date de clôture des débats.
Décision du principe et des conditions de la poursuite du projet par le maître d'ouvrage, **dans les 3 mois** après la publication du bilan, par un acte publié et transmis à la CNDP, en présentant, le cas échéant, les modifications apportées au projet.
La CNDP s'assure de la participation du public pendant toute la phase d'élaboration d'un projet, depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à la clôture de l'enquête publique. Le compte rendu et le bilan du débat public organisé par la CNDP sont mis à disposition du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête par le maître d'ouvrage et joints au dossier d'enquête publique. La CNDP veille aux respects des bonnes conditions d'information du public durant la phase de réalisation des projets dont elle a été saisie, jusqu'à la réception des équipements et travaux.

NOTA BENE : la partie surlignée indique le stade auquel nous sommes aujourd'hui dans le déroulement de la procédure..

L'ORGANISATION du co.p.r.A. 184



Un Président **Jean-Pierre DEJOU (ANDRESY)**
Un Porte-parole **Poste vacant**

Un Bureau exécutif composé ainsi :

Le Président, le Porte-parole, les Secrétaires **Jean-Louis TANCERMAN (POISSY)** et **Pascal PERRIAU (MAURECOURT)**, les Trésoriers **Lucienne GERSANT** et **Jean-Guy PATITUCCI (HERBLAY)**.

Les Présidents des Comités de ville de **PIERRELAYE** (**Louis VINCENT**), de **NEUVILLE sur Oise** (**Pascal CHIVE**), **d'HERBLAY** (**Jacques LEGENDRE**), **d'ERAGNY sur Oise** (**Jean-Michel BOICHOT**), de **CONFLANS SAINTE HONORINE** (**Henri TAMBUTTE**), de **MAURECOURT** (**Thierry BOUCHERON**), **d'ANDRESY** (**Roger JACQUOT**), de **CHANTELOUP les Vignes** (**Patrick LAUDAT**), de **CARRIERES sous Poissy** (**Christiane PARAVY**), de **POISSY** (**Nicole MACAIRE**) et **d'ORGEVAL** (**Jean PRUVOST**).

Chaque comité de ville est lui-même composé autour de son Président, de Secrétaires, de Trésoriers et d'Administrateurs.

11 communes concernées, 11 Comités de ville créés et 117 Administrateurs élus sans compter ceux de NEUVILLE-sur-Oise qui le seront lors de notre prochaine AGO.

A découper selon le pointillé

BULLETIN D'ADHESION (cotisation 2006)

Nom _____ Prénom _____ N° de tél. _____
Adresse _____

COTISATION ANNUELLE individuelle : **10 Euros** familiale : **15 Euros** de soutien _____ Euros
(chèque libellé à l'ordre du « **co.p.r.A. 184** » et à adresser ... **BP 30035 ERAGNY - 95611 CERGY Cedex**